

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022****REUNION PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 8 novembre 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Pol HARTOG.

M. LE PRESIDENT.- Pour le groupe PTB, Monsieur RASSAA arrivera en retard je suppose.

M. Marc DELREZ, Chef de groupe suppléant.- Vous supposez bien Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Pour le groupe ECOLO, M. VANDEBURIE sera peut-être absent ou en retard ?

Mme GAILLARD, Cheffe de groupe suppléante.- Peut-être !

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Monsieur BAGCI Mustafa est dans les embouteillages

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Pas d'absent.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- M. Jacques SCHROBILTGEN arrive.

M. DENIS, Député provincial.- Monsieur le Président, Madame Katty FIRQUET sera un peu en retard.

M. LE PRESIDENT.- Elle sera en retard, oui oui. Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ce lundi sur leurs compétences spécifiques et aux interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2022-2023.

Comme le prévoit notre ROI, l'ordre de passage des chefs de groupe a été déterminé par tirage au sort lors du Bureau du 10 octobre dernier.

Ils se présenteront donc suivant cet ordre : en un, le groupe Les Engagés-CSP ; en deux, le groupe PS ; en trois, le groupe ECOLO ; en quatre, le groupe PTB et en cinq, le groupe MR.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Documents budgétaires 2022-2023**

**Document 22-23/001 : Budget provincial 2022 – 3ème série de modifications.**

**Document 22-23/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2022 – 4ème série.**

**Document 22-23/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement général relatif à la perception des taxes provinciales.**

**Document 22-23/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

**Document 22-23/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.**

**Document 22-23/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.**

**Document 22-23/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.**

**Document 22-23/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.**

**Document 22-23/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.**

**Document 22-23/010 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.**

**Document 22-23/011 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2023.**

**Document 22-23/012 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2023 – 1ère série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/001 à 22-23/012).

Je vous informe que conformément à l'article 79, §3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, « les amendements budgétaires sont examinés dans un délai de trois mois à dater de l'approbation par la tutelle du budget ou de la modification budgétaire. A cette fin, leur examen peut être renvoyé par le Conseil à une commission ad hoc. ».

Aussi, 7 amendements ayant été déposés lors de notre séance de ce lundi 7 novembre, je vous précise que ceux-ci seront renvoyés aux Commissions compétentes afin d'y être examinés dans le délai imparti.

Nous pouvons donc passer aux réponses des Députés provinciaux sur leurs compétences respectives.

**VI.- Réponses des Députés provinciaux aux questions relatives à leurs compétences respectives.**

M. LE PRESIDENT.- J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général provincial, chers Collègues,

Permettez-moi de commencer mon intervention en saluant le travail de notre administration et plus spécifiquement les services du Directeur Financier qui ont élaboré ce projet de budget. Budget qui, faut-il le dire, est de plus en plus complexe à établir.

Je souhaite également remercier le personnel de la Province qui doit, depuis plusieurs mois, faire face aux nouvelles réalités qui nous sont imposées par la Région wallonne et s'adapter. S'adapter dans un contexte général difficile. Et ce, ils restent animés par le service à rendre aux citoyens, aux communes et aux associations. Qu'ils en soient salués.

J'en reviens aux interventions d'hier et commencerait par celle de notre collègue Alexis Housiaux qui m'interroge sur la rénovation du bâtiment situé quai Godefroid Kurth à Liège.

Vous le savez peut-être, dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un appel à projets de rénovation énergétique d'infrastructures culturelles.

Après une réflexion conjointe des Services des Infrastructures et de la Culture, il est apparu qu'un dossier de candidature pourrait être utilement déposé pour le projet de revitalisation de Kurth.

Ce projet permet, non seulement de pérenniser un bâtiment provincial en améliorant ses performances énergétiques mais en le consacrant, hors les zones de parking dont j'imagine un jour, mon collègue André DENIS vous parlera, à une vocation culturelle, clairement identifiée.

Ce tiers lieu situé dans le quartier d'Outre-Meuse à quelques centaines de mètres du futur Pôle Bavière abritait jusqu'il y a peu le Créalab, c'était une partie de la question de mon collègue, ainsi que vous le souligniez.

Au-delà du dispositif Créalab et des activités de médiations culturelles et artistiques autour des outils numériques liées, diverses expériences culturelles ont été développées ces dernières années sur ce site et ont démontré l'intérêt, la polyvalence et la concordance du lieu avec cette destination culturelle.

Avec des atouts non négligeables de par sa configuration même d'espace « brut », géographiquement situé au centre d'un réseau qui offre de multiples connexions avec l'Euregio et de grandes métropoles, ce lieu offre de nombreux intérêts dans le cadre d'un projet de rencontre entre les arts contemporains et les métiers d'art.

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

Par ailleurs, le projet du bâtiment Kurth, se base sur les informations remontées du terrain depuis plusieurs années et sur les propres constats de l'institution provinciale. Ces deux dernières années, en effet, l'institution a reçu de nombreuses sollicitations pour des projets émanant d'organismes culturels, de programmes transfrontaliers, de collectifs, d'artistes porteurs de projets multiples qu'ils auraient aimé déployer avec les espaces disponibles à Kurth.

Proposer un outil groupant des multifonctionnalités sous une seule infrastructure apporte la valeur ajoutée essentielle de mise en échos, dialogue, rencontre et croisement des ressources à la fois patrimoniales et humaines. Le lieu n'a toutefois pas pour vocation d'offrir des résidences permanentes mais favoriserait plutôt une dynamique artistique en lien avec les thématiques déployées par la Province.

L'artisanat et la pratique créative seront approchés sous le prisme de ses rayonnements et implications dans la sphère des arts contemporains. Positionné comme un noyau bouillonnant au cœur d'une création contemporaine, l'artisanat peut dès lors servir, compléter, révéler, enrichir voire réorienter vers de nouvelles formes, tant les arts plastiques que les arts vivants. Tel est l'objectif du projet d'équipement et de mise en œuvre d'une infrastructure culturelle dans l'ancien bâtiment du Créalab.

En conclusion, le projet Kurth a pour ambition, dans un déploiement en plusieurs phases de proposer : un nouveau site dédié à la culture contemporaine sous un axe différenciant ; un espace supplémentaire destiné à renforcer le dispositif provincial de soutien et stimulation du terreau créatif ; un espace dédié à la conservation de la collection artistique provinciale favorisant de facto sa visibilité grâce à l'espace d'expositions ; un lieu dans lequel seront mis à disposition des espaces de création et d'expression à tarifs abordables voire gratuits dans le cadre de partenariats avec notre Institution et enfin, un lieu de transdisciplinarité qui invite aux croisements et à la rencontre indispensable à la naissance d'une culture innovante.

Le 29 août dernier, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous informait que notre projet de rénovation du Hangar Kurth était retenu dans le cadre de l'appel à projet avec un accord de principe pour l'octroi d'une subvention d'un montant de plus de 2.000.000 €.

Le montant estimatif total des travaux et des équipements s'élevant à 3.200.000 € approximativement, la subvention de la Fédération permet ainsi de couvrir environ deux tiers du coût total du projet.

Au niveau provincial, le financement de ce projet sera réparti sur trois exercices budgétaires, au service extraordinaire : un million d'euro prévu cette année pour la première phase de rénovation ; 2.200.000 € étant prévus pour l'année prochaine et enfin, 290.500 € supplémentaires prévus en 2024 pour de l'acquisition d'équipement.

Et donc concernant l'avancement du projet, la première phase de l'étude est terminée, elle comprend les travaux d'aménagement intérieur, les offres ont été réceptionnées, elles sont en cours d'analyse.

La deuxième phase des travaux, comprenant la rénovation des façades et les techniques

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

spéciales, c'est-à-dire l'installation du chauffage, de la ventilation et de l'électricité est en cours d'études, le dossier sera présenté aux Collège et Conseil avant l'été 2023.

L'occasion nous sera donnée de reparler de ce projet complémentaire à celui déployé à Bavière dans les prochains mois.

Monsieur Ernst, votre nouvelle question relative au télétravail a retenu toute mon attention. Je tiens tout d'abord à saluer votre assiduité quant à cette thématique importante.

Comme vous l'indiquez, le Collège provincial a, lors de sa séance du 31 mars dernier, marqué son accord sur le démarrage du télétravail structurel au sein de l'institution provinciale à dater du 2 mai 2022, cette expérience devant faire l'objet d'une évaluation après une première période de six mois. Nous y sommes !

A cet effet, le Comité de pilotage constitué pour suivre et analyser le projet s'est réuni à deux reprises : une première fois en mai 2022 pour faire un premier point de la situation et fixer les balises de cette évaluation et une deuxième fois, récemment, le 7 octobre dernier, pour tirer un premier bilan de cette expérience.

L'évaluation du télétravail a été réalisée par le Comité de pilotage sur base d'une enquête détaillée réalisée auprès de tous les télétravailleurs et responsables hiérarchiques, au moyen de formulaires en ligne à remplir individuellement par chacun.

Si les résultats de cette enquête doivent encore être présentés officiellement au Collège provincial prochainement, quand je dis prochainement, la semaine prochaine ou la semaine d'après, un vent favorable me permet de dire que le bilan global est très satisfaisant, tant en ce qui concerne les télétravailleurs que les responsables hiérarchiques. Pas trop mal hein finalement !

Il ressort en effet que la mise en place du télétravail engendre pour les agents une amélioration de leurs conditions de travail et un accroissement du sentiment de confiance et donc de leur motivation mais a également eu un impact positif sur leur bien-être, par exemple un gain de temps dans l'exécution de certaines tâches et réduction du stress. D'un autre côté, le télétravail ne semble par ailleurs pas avoir eu d'impact négatif sur l'organisation des services ou sur l'accomplissement des tâches effectuées par les agents désignés.

Sur base de cette première analyse, je proposerai, lorsque le dossier arrivera sur la table du Collège provincial, comme je vous le disais, le passage de la phase test à la mise en œuvre structurelle du télétravail.

Je ne manquerai évidemment pas de revenir à cette tribune pour vous faire un nouvel état des lieux au printemps prochain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite à présent Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale à répondre aux différentes questions qui lui ont été posées. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, bonjour à tous.

Monsieur le Conseiller NYSSSEN m'interroge quant aux dossiers déposés par nos écoles en réponse à l'appel à projets concernant la stratégie numérique lancé en septembre 2021 dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience.

S'agissant d'un plan dédié à l'enseignement supérieur et à l'enseignement de promotion sociale, nos projets ont été déposés par notre Haute Ecole et nos 8 Instituts de Promotion sociale.

Les subventions obtenues, 872.000 € pour la Haute Ecole et 213.000 € au total pour nos 8 Instituts de Promotion sociale, vont nous permettre de poursuivre le développement de notre stratégie numérique.

Que ce soit, par exemple, en complétant les équipements numériques dans nos différents établissements ou en assurant la formation de nos enseignants et de nos étudiants à leur utilisation.

Plus précisément, au niveau de la Haute Ecole de la Province de Liège, le projet permettra de rencontrer plusieurs objectifs, en termes d'acquisition de matériels de pointe, de développement ou de renforcement des compétences numériques de nos étudiants et de nos enseignants et en termes de déploiement de la réalité virtuelle.

Au niveau du matériel tout d'abord. Le projet contribuera au renouvellement du matériel dans nos laboratoires informatiques par l'acquisition de nouveaux ordinateurs dits « de développement » qui répondent aux besoins des étudiants inscrits en informatique, en infographie ou encore dans les sections ingénieurs.

La subvention permettra également l'acquisition d'écrans interactifs, de caméras et de kits de visioconférence permettant d'organiser un enseignement dit « comodal ».

Ainsi, les séances d'apprentissage pourront être suivies par les étudiants présents en classe mais aussi, au même moment, par ceux qui suivent le cours à distance. Ce matériel permettra également la création de podcasts, à savoir des capsules vidéo et/ou des séances de cours qui pourront être rediffusées ou partagées via notre plateforme virtuelle.

Au niveau des compétences numériques ensuite, les enseignants et les étudiants de la Haute Ecole auront accès à la plateforme PIX, qui est un service public initié en France en 2016 et avec lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles a noué un partenariat. Sur cette plateforme, ils pourront évaluer, développer et certifier leurs compétences numériques.

Nos enseignants auront également la possibilité de diffuser auprès des étudiants des

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

parcours de test prêts à l'emploi et d'identifier ainsi avec précision les acquis et les points d'amélioration de leurs étudiants pour adapter leur formation.

Enfin, en ce qui concerne la réalité virtuelle, le projet vise la création d'un hub central équipé de plusieurs ordinateurs et casques où les enseignants viendront se former au matériel et à l'utilisation de la réalité virtuelle pour leurs apprentissages.

Des mini hubs seront également mis en place sur différents sites, afin de permettre aux enseignants ayant suivi la formation de mettre en pratique la réalité virtuelle avec leurs étudiants.

Au niveau de l'enseignement de promotion sociale, les projets déposés par nos 8 Instituts visent notamment l'acquisition de matériel spécifique en lien avec le projet pédagogique de l'établissement.

Citons notamment les tableaux interactifs tactiles, les bornes interactives ou encore les mannequins médicaux interactifs. Ils ont aussi pour objectif de compléter l'équipement des classes pour assurer l'enregistrement et le streaming vidéo.

Il s'agit ici d'acquérir des dispositifs de conception et de diffusion de capsules vidéo pour diffuser le cours en direct, pour simuler des entretiens d'embauche ou une défense à blanc d'un travail de fin d'études.

Enfin, les projets visent aussi à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants par la réalisation d'entretiens virtuels d'embauche, par la recherche virtuelle d'emploi ou de stages ou par l'utilisation de logiciels inhérents à certaines professions.

Comme vous le voyez, Monsieur le Conseiller, le développement de la stratégie numérique se poursuit au sein de notre Haute Ecole et de nos 8 Instituts de promotion sociale. Et nous n'avons évidemment pas manqué de déposer des dossiers dans le cadre de cet appel à projets, générant une subvention totale de plus d'un million d'euros.

Je vous remercie pour votre question et je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, j'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour répondre à ses questions.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président... à sa question !

Madame la Conseillère provinciale, chère Madame Gaillard, vous l'aurez compris, donc cela concerne les fontaines à eau au sein des établissements provinciaux.

La Province de Liège s'est engagée, au travers de son service du Développement Durable,

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

dans la mise en œuvre d'actions concrètes visant à préserver notre environnement. Parmi ces actions, notre Institution informe les citoyens et les sensibilise aux enjeux de notre surconsommation de plastique. Cette démarche veut aussi toucher les agents provinciaux, en les accompagnants dans une dynamique générale de diminution de plastique à usage unique au sein même des sites provinciaux.

En effet, nos agents sont incités à abandonner les bouteilles en plastique pour une bouteille en verre ou une gourde en inox et ainsi intégrer de nouveaux réflexes dans leur vie quotidienne. Ceci, pour réduire à notre niveau, l'impact de notre mode de vie sur notre environnement.

Afin de pouvoir accompagner cette initiative, l'idée d'installer des fontaines à eaux dans les bâtiments provinciaux a émergé. Un rapport de principe pour un marché de location sur 4 ans a donc été initié fin octobre 2021.

C'est vrai, il y a eu du retard au niveau de la mise en œuvre et de l'approvisionnement de ces fontaines, le contexte de ces deux dernières années a parfois bon dos mais ici, il est réel, le Covid est conflit armé puisque, on me dit que les composants des fontaines à eau viennent d'Ukraine mais beaucoup de choses viennent d'Ukraine, les composants des fontaines à eau... Mais tout ça n'a pas aidé. Mais vous serez heureuse d'apprendre qu'au début de ce mois d'octobre, une demande a été adressée à chaque responsable de bâtiment afin qu'il confirme leur commande de fontaines à eau et fournisse quelques précisions techniques concernant les raccordements.

Les chiffres actuels mentionnent une demande totale de plus de 200 fontaines qui seront placées d'ici peu, par les Services de la Direction Générale des Infrastructures et du Développement Durable, au profit des occupants demandeurs.

Ainsi Madame GAILLARD, vous voyez que les prochaines semaines devraient donc voir ce projet de fontaines à eau enfin se concrétiser.

Merci pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Nous pouvons passer à la suite, j'invite Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègue.

Monsieur ERNST, vous m'interrogez quant à la situation du bateau Pays de Liège, propriété de l'ASBL Blegny-Mine, suite à l'incendie qui s'y est déclaré dans la nuit 16 au 17 juillet dernier.

Tout d'abord en termes de dégâts, il faut savoir que le bateau est entièrement sinistré,

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

excepté, comme vous l'avez dit, la salle des machines et la cabine de pilotage. Il a donc été complètement « désossé » et désamianté, à charge de l'assureur, pour le citer ETHIAS. Et pour être tout à fait précis, les frais liés à ces travaux seront déduits du montant assuré.

L'équipe administrative de Blegny-Mine a terminé de rassembler tous les devis de réparation en ce qui concerne le mobilier. Le dossier complet a été transmis à l'expert vendredi dernier. Rien que pour le poste « mobilier », cela inclut des éléments de structure comme l'air conditionné, le bar, la cuisine..., il y en a déjà pour environ 300.000 euros de dégâts. Nous attendons de voir ce que l'assurance considèrera comme éléments faisant partie du bateau et comme mobilier pur, ce dernier n'étant assuré que pour une valeur de 75.000 euros.

Les appels d'offres pour la remise en état de l'enveloppe intérieure sont directement gérés par l'assureur. Nous attendons le devis du chantier pour déterminer si le bateau sera considéré comme réparable ou s'il sera purement et simplement déclassé. Pour votre complète information, le bateau est assuré pour un montant de 1.050.000 euros.

Mais quoi qu'il en soit, compte tenu des inévitables adaptations qui seront nécessaires pour mettre le bateau aux normes actuelles, et de la non-rentabilité de l'outil depuis le changement de commission paritaire pour le personnel, le Conseil d'Administration de l'ASBL a décidé d'arrêter l'exploitation et de mettre le bateau en vente.

Le produit de sa vente sera destiné à couvrir les éventuels frais du personnel et le solde de l'amortissement.

Il servira aussi et surtout à investir dans des projets stratégiques et structurants pour Blegny-Mine.

Citons parmi ces projets une réflexion sur la création sur le long terme d'une sorte de pôle énergétique, en se basant sur l'idée qu'un ancien site minier peut être un écrin de premier choix, 40 ans après la fin de l'exploitation de charbon, pour montrer aux entreprises, aux écoles, aux citoyens l'évolution fulgurante des sources d'énergie au cours des dernières décennies.

Au-delà de la gestion des aspects matériels et financiers, la situation du personnel a évidemment été gérée dès les premiers instants afin de lui éviter de se retrouver dans des situations encore plus précaires.

Un matelot a été reclassé au service technique de Blegny-Mine tandis que les deux hôtes ont été transférées au service accueil du domaine. Le reste du personnel, à savoir le capitaine-responsable, le deuxième capitaine, un matelot et le responsable HORECA, sont actuellement en chômage pour cause de force majeure. Le capitaine-responsable a toutefois travaillé jusque fin de semaine dernière sur le dossier d'assurance.

Alors, ce tableau c'est vrai, il est sombre, je vous le concède. Toutefois, comme expliqué ci-avant, des projets existent et se développent. Le Collège provincial, nous tous, restons attentifs au devenir de cet outil touristique majeur pour notre province et ce, évidemment, au regard aussi de notre propre situation budgétaire que nous connaissons toutes et tous.

Toutefois, vous savez à quel point la Province, et notamment sa Fédération du Tourisme,

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

se préoccupent des ASBL touristiques para-provinciales depuis de très nombreuses années et encore davantage depuis 2020, annus horribilis comme l'aurait décrite Feu Elisabeth II, et le début de la pandémie.

En effet, ce n'est pas à vous, qui avez été membre du Bureau Exécutif de Blegny-Mine, que je dois rappeler les aides exceptionnelles débloquées par la Province de Liège quelques mois à peine après le confinement. Près de 700.000 € au total en 2020 pour les trois ASBL concernées dont quelque 250.000 € pour Blegny-Mine, de quoi couvrir la perte d'exploitation estimée pour cet exercice et éviter, sans mauvais jeu de mots, à l'ASBL de couler.

L'année suivante, en 2021, la reprise n'était pas au rendez-vous et la FTPL est à nouveau intervenue à hauteur de 110.000 € en faveur de l'ASBL lui permettant continuer ses activités.

De plus, vous savez que nous avons entrepris les démarches administratives pour libérer anticipativement, c'est-à-dire au cours du premier trimestre, les subsides de fonctionnement de ces ASBL en 2021, 2022 et il est probable que nous évoquions, en principe, j'espère début 2023 au Collège la possibilité de le faire également pour cette année-là. La trésorerie de ces structures sont mises à mal, non plus en raison de la pandémie, même si les touristes internationaux restent moins nombreux qu'en 2019, mais bien à la suite des indexations salariales passées et à venir. Il faut aussi ajouter à cela la hausse sans précédent des prix de l'énergie, à laquelle s'ajoute pour Blegny-Mine la perte du bateau et des recettes y afférentes.

En termes de soutien en équipement touristique, ce sont 425.000 € qui ont été octroyés à cette structure sur les quatre dernières années pour des investissements stratégiques.

A cela, il convient également d'ajouter les aides structurelles de la Province au bénéfice de l'ASBL Blegny-Mine, notamment au travers de la prise en charge de certains travaux de rénovation par la Province.

Ainsi, lors de sa séance du 16 septembre dernier, le Collège provincial, sous l'impulsion de mon collègue André DENIS, a lancé un appel pour un marché de travaux en vue de remplacer les guides de cages, permettant aux cages de mines de descendre en toute sécurité dans le fond, pour un montant d'environ 180.000 €.

J'en profite d'ailleurs pour le remercier d'être à l'écoute et de chercher des solutions chaque fois que nécessaire et ce, malgré la situation complexe dans laquelle nous nous trouvons.

Enfin et pour être tout à fait complet, je me dois de vous rappeler que la Province de Liège détache également 15 collaborateurs provinciaux, 14,47 ETP, pour un coût annuel de 812.000 €.

Vous le constatez, Monsieur le Conseiller, l'institution provinciale liégeoise n'hésite pas, encore une fois en fonction de sa réalité, à intervenir qui financièrement, qui humainement et qui techniquement pour pérenniser ses fleurons touristiques.

Gageons, Monsieur le Conseiller, que la fin d'année qui se profile nous permettra de

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

tourner définitivement la page, ou plutôt le chapitre des malheurs, et d'oublier cette succession d'événements difficiles pour Blegny-Mine, pour celles et ceux qui y travaillent au quotidien, et pour le tourisme de notre province de manière générale.

Permettez-moi de terminer cette intervention par une citation du philosophe grec Sénèque nous rappelant que ce sont les difficultés qui nous aident à grandir.

Ainsi, disait-il : « La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre à danser sous la pluie ». Nous le ferons tous ensemble et croyez bien que nous serons attentifs à l'ensemble de nos structures para-provinciales et provinciales.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à la tribune. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je répondrai tout d'abord à Mme CRAEN. Madame la Conseillère, je partage votre constat lorsque vous parlez de dédale administratif. Que de difficultés pour le citoyen lambda de s'y retrouver et d'y voir clair dans les aides auxquelles il peut prétendre, notamment en matière d'énergie, c'est vrai, mais pas seulement.

Je pense donc qu'installer de nouveaux guichets énergie, comme la Région Wallonne, certaines communes et les CPAS n'est pas la solution. Le système est déjà bien assez compliqué, nous ne souhaitons pas le complexifier davantage.

La vraie priorité est de guider chaque citoyen, de l'informer et de l'appuyer dans ses démarches afin qu'il puisse améliorer ou stabiliser sa situation.

Mais je vous rassure, Madame Craen, le Cass n'a pas attendu ni la crise sanitaire, ni la guerre en Ukraine ou encore la crise énergétique pour remplir cette mission au quotidien. Cependant, je vous le concède, le contexte actuel induit un nombre de plus en plus important de demandes.

Les collaborateurs du Cass s'informent régulièrement sur la multitude d'aides en place, y compris en matière d'énergie. Ils nouent des contacts privilégiés avec la Région, les Communes, les cpas, ou encore les secrétariats sociaux pour répondre au mieux et accompagner, si nécessaire, chaque citoyen en difficulté qui en fait la demande.

J'en profite d'ailleurs pour les remercier, ces collaborateurs, la tâche n'est pas simple. Le

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

nombre de citoyens en détresse augmente et les situations n'ont de cesse de se complexifier, dépassant pour beaucoup la seule problématique « énergétique ».

Madame Craen, soyez rassurée, chaque citoyen est accueilli et soutenu dans l'ensemble de ses difficultés, qu'elles soient « énergétiques », ou encore à titre d'exemples, à titre d'exemple, et on le sait, alimentaires ou sanitaires.

M. ERNST. Monsieur le Conseiller, en sa séance du 21 octobre 2021, le Collège provincial a marqué son accord sur le principe d'une dissolution de l'ASBL « Centre d'entraînement et de formation de haut niveau en football » à la demande de Monsieur Jean-Luc Crucke, alors Ministre wallon des Infrastructures sportives dont la volonté était de mettre fin à la représentation de la Région au sein de ladite ASBL.

Dans la foulée, l'Association des clubs francophones de football, l'ACFF, membre de l'ASBL CREF, a également entériné un accord de principe quant à la dissolution de ladite ASBL pour autant qu'elle puisse exercer un droit réel sur ces installations.

Concrètement, l'ACFF souhaiterait conclure un bail emphytéotique aux mêmes conditions financières que celles accordées par la Commune de Blegny à la Province de Liège et y réaliser certains travaux sur ses propres deniers. Elle a par contre affirmé son désintérêt concernant le centre d'hébergement.

Toutefois, l'ASBL Blegny-Mine, qui assure déjà la gestion dudit centre, souhaiterait reprendre le bail emphytéotique liant la Province et la Commune ou en conclure un nouveau, avec la Commune de Blegny, aux mêmes conditions financières.

Suite à ces trois prises de positions, le service juridique provincial, en parfaite collaboration avec le Département des Infrastructures, a analysé les conditions dans lesquelles ces opérations pourraient se réaliser afin d'éviter qu'aucune des parties ne soit lésée et que les finances provinciales ne soient davantage impactées. Le service juridique préconise dès lors de recourir à une résiliation anticipée de commun accord des baux emphytéotiques liant la Province et la Commune.

La Province pourrait néanmoins imposer à la Commune le maintien, pendant une période à définir, des exploitations sportives existantes du site. A défaut, la Commune serait redevable, envers la Province, d'une indemnité encore à déterminer.

En clair, cette disposition empêcherait que le site soit totalement dénaturé sous peine que la Commune ne soit contrainte de verser une indemnité à la Province, pas question d'y construire une boîte de nuit par exemple, et conserve la mission sportive de formation et de perfectionnement à la pratique du football de l'infrastructure.

Une réunion préparatoire s'est tenue le 11 octobre dernier en présence de mes deux collègues, André Denis et Claude Klenkenberg pour baliser notre position en vue d'une rencontre avec Monsieur Marc Bolland, Bourgmestre de Blegny, dans les jours qui ont suivi, mais malheureusement, réunion à laquelle Marc BOLLAND s'est excusé.

Monsieur le Directeur général provincial tente de recontacter son homologue blegnytois

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

ainsi que Monsieur Bolland pour leur exposer la situation et les inviter à lancer la procédure avec le notaire de leur choix.

Cette procédure sera longue puisqu'il existe des impératifs cadastraux, une seule parcelle actuellement pour deux baux emphytéotiques, et des contraintes techniques et financières.

Mais soyez rassuré, Monsieur le Conseiller, du fait que notre volonté est bien d'aboutir, mais d'aboutir convenablement, c'est-à-dire dans les formes.

Madame BASTIN, vous nous interrogez sur le mail dont question. Il a bien été porté à la connaissance de l'ensemble des membres du Collège. En effet, chaque mandataire l'a reçu sur sa boîte mail, convenez que le processus en lui-même est déjà quelque peu interpellant.

Ce mail n'a reçu aucune suite, et pour cause, il n'en appelait pas, pour les raisons suivantes : il émanait d'une personne pensionnée, et non d'un collaborateur en fonction, qui a largement fait part, c'est vrai, de son ressenti personnel, lequel reposait sur beaucoup d'éléments, parfois fantaisistes, mais souvent inexacts. Je ne m'étendrais pas sur ces éléments, ce n'est pas l'objet.

Cependant, je vous apporterais une seule précision. L'auteure de ce courrier n'était pas et n'a jamais été la coordinatrice du service du Cass comme elle le prétend. Voilà qui, peut-être, peut donner le ton.

Pour en revenir à vos questions budgétaires puisque c'est quand même bien l'objet de nos travaux, la réorganisation du Cass a-t-elle un impact budgétaire ?

La réorganisation ne concerne pas le Cass mais, l'ensemble des services santé-social, dont le Cass est une composante, amenés, à terme, tous ses services, à s'installer sur le site de Saint-Laurent. Il y a donc des travaux suivis de déménagements qui, à terme, permettront des économies en matière de fonctionnement. Des déménagements d'ampleur sont d'ailleurs en cours cette semaine.

Vous nous demandez également si cette réorganisation a un impact sur la motivation du personnel et le futur fonctionnement du Cass ? Rien de budgétaire là-dedans encore une fois, je pourrais ne pas vous répondre mais vous me connaissez, je n'ai pas pour habitude d'éluder les questions.

Je vous préciserai donc que l'ensemble des services santé-social est réorganisé en 5 pôles pour plus d'efficacité au bénéfice des citoyens.

Dans ce cadre, chaque collaborateur, et je dis bien chaque collaborateur, qu'il soit affecté au Cass ou dans un autre service, a eu ou aura, pour ceux qui étaient absents, la possibilité de s'exprimer sur ses envies, ses compétences et son état d'esprit. L'idée étant bien que chacun de ces collaborateurs puisse utilement trouver sa place et s'épanouir au mieux dans son activité professionnelle.

Lors de la deuxième Commission du 21 octobre dernier, j'ai précisé qu'une présentation

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

aurait lieu. J'ai en effet souhaité que cette information suive l'information donnée au personnel et non qu'elle la précède. Elle est donc planifiée pour la deuxième Commission du mardi 13 décembre prochain et c'est à cette occasion, que la réorganisation sera expliquée à l'ensemble de la Commission avec la réflexion évidemment qui la sous-tend et je vous invite cordialement à participer à cette prochaine deuxième Commission du mois de décembre.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

### **VII. – Interventions des chefs de groupe**

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à présent aux interventions des chefs de groupe.

Pour commencer, j'invite Monsieur Luc LEJEUNE, Chef de groupe Les Engagés-CSP, à prendre la parole.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, chers Collègues,

L'avant dernier exercice budgétaire de cette législature a révélé ses contours. Je remercie le Collège, mais surtout le personnel provincial, pour avoir donné en commissions toutes les informations possibles à la compréhension de cet exercice.

A notre tour, celui du groupe provincial Les Engagés-CSP, de vous livrer notre vision sur ce projet de budget 2023. C'est bien volontiers que je prends la parole à cette tribune. Parole peut-être dissonante de ce que j'ai pu entendre au cours de ces travaux budgétaires.

Je noterai tout d'abord que le budget est présenté à l'équilibre. Dans un contexte de déséquilibre financier des Communes et des Provinces, il faut s'en réjouir. La nouvelle mission de la Province par rapport aux zones de secours est rencontrée. L'objectif de maintien du personnel que la Province s'est fixée est atteint. La façon dont le budget est à l'équilibre est finalement assez simple. Je retiens de la Commission que des pistes proposées par l'administration pour tendre vers l'équilibre, le Collège a retenu : un, la voie d'être moins prudent dans le prélèvement des CAPI et deux, le Collège a retenu la voie de puiser dans les réserves.

La Note de politique générale précise sur ce dernier point, je cite : « chacun l'aura compris, l'utilisation des réserves ne peut pas être un moyen récurrent pour rechercher le nécessaire équilibre budgétaire ». Je tente de traduire l'expression du Collège : à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels. Des 133 millions de réserves provinciales, nous en puisons 38 millions, soit 28,2% pour les réduire à 95 millions.

La note de l'administration ne dit pas autre chose mais de façon dramatiquement différente : « nous allons vider nos réserves très rapidement, je cite l'administration, soit en deux, trois exercices budgétaires. C'est la réalité à laquelle nous sommes, comme beaucoup

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

d'autres pouvoirs locaux, confrontés...

Cela peut sembler confortable, mais dans le contexte actuel, il faudra rester terriblement vigilant et prendre les mesures adéquates, quand elles sont encore possibles, pour juguler au maximum l'évolution de nos dépenses et préserver nos réserves, si on veut tenter de pérenniser l'avenir de notre institution, et faut-il le rappeler, les actions qu'elle mène au quotidien pour le plus grand nombre...() Donc quand notre trésorerie sera déficitaire et notre déficit structurel installé, il ne sera plus possible de s'acquitter d'aucune dépense... le résultat du compte 2022 nous indiquera si ce collapse, c'est un mot très fort, se déroulera début, mi ou fin 2024 ou encore début 2025 », fin de citation pour l'administration. J'ajoute, début 2025, les élections seront bien évidemment derrière nous et derrière vous.

Je me pose alors la question suivante : le Collège doit-il vraiment estimer que la situation que nous connaissons est exceptionnelle et ne va pas perdurer ? Le Collège n'a-t-il pas manqué d'ambition ? Pourquoi le Collège n'a-t-il pas osé être disruptif ?

Je citerai le chroniqueur économiste Etienne de Callatay, que vous connaissez : « Nous célébrons l'audace du sportif et de l'entrepreneur mais cultivons malheureusement la prudence de nos élus. Et lui-même fait référence à Jacques Ickx, père du célèbre Jacky, « Jamais la pondération et la prudence n'ont créé le grand champion. Il naît toujours d'une audace, d'un risque, d'un sacrifice ».

Je dirai donc que le Collège a fait son job mais dans une optique de continuité maximale. Le groupe provincial Les Engagés-CSP se permet cette critique depuis le début de la législature.

Les engagés-CSP se permettent également depuis le début de la législature de rappeler les 2 péchés originels de la province de Liège, vous les connaissez : un, au niveau des recettes, le Collège maintient son choix de 1750 centimes additionnels alors que la circulaire de la Région Wallonne en propose 1500.

Cet impôt est inégalitaire parce qu'il ne touche que les seuls propriétaires. Le Collège est prudent de n'acter que 234 millions de recettes sur les 245 millions autorisés, mais de façon automatique, cela représente une ponction supplémentaire entre 2022 et 2023 de 16 millions sur le dos des seuls propriétaires en province de Liège. Et l'année prochaine, cela devrait dépasser les 20 millions. Une trop grande facilité qui induit peut-être laisser-aller collégial ? Je pose la question à cette assemblée.

Deux, au niveau des dépenses, ce sont bien évidemment les dépenses de personnel. Elles ont culminé à 70% du total des dépenses, et à présent elles tombent toujours à 65%. Elles diminuent, mais elles augmentent dit l'administration. Ce niveau de dépenses reste le principal talon d'Achille provincial auquel le Collège est confronté. Même si je reçois ce jour de l'administration, et je la remercie, le tableau de l'évolution des ETP, des équivalents temps plein, qui montre que cela va dans le bon sens.

J'en arriverai à quelques considérations plus concrètes et précises.

Tout d'abord, la note de politique générale est particulièrement laconique sur le sujet

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

« intercommunales/participation ». Je cite : « La Province de Liège entend poursuivre sa réflexion d'une part sur l'importance de sa participation financière dans toute une série de structures et d'autre part sur la pertinence du maintien de sa présence au sein de certaines d'entre elles ».

Enodia : je rappelle mon interpellation en point d'actualité en septembre à cette tribune qu'il appartient à la Province de redéfinir l'intérêt provincial et de diriger Enodia dans ses investissements plutôt que d'attendre ses propositions. Nous parlons d'un capital libéré de 204 millions et des futures rentrées de la vente de VOO.

CILE : nous parlons d'un capital libéré de 767.000 euros, mais surtout d'une garantie d'emprunt pour les emprunts de la CILE auprès de la BEI où 18 millions restent à prélever. J'interroge le Collège : quelle sera la position du Collège suite au scandale des raccordements en plomb pour lequel une charge d'investissement de 140 ou 150 millions doit être provisionnée ?

IGIL : nous parlons d'un capital libéré de 3 millions. Quelle est la position du Collège par rapport à la lenteur de la reprise des activités suite aux travaux et aux dégâts des inondations non couverts suffisamment semble-t-il par la compagnie d'assurance ? Et quid de l'actuelle rumeur d'une collaboration entre le Palais des Congrès et l'Université de Liège pour de nouveaux auditoriums en centre-ville ?

Holding Communal : le capital libéré de 6,2 millions ne vaut rien à ce jour mais serait toujours dans la comptabilité budgétaire, est toujours dans la comptabilité budgétaire, cela m'a été confirmé. Nos 95 millions de réserves ne seraient déjà plus que 89 ?

Et enfin, Immoval : la Province ne serait pas un créancier privilégié pour son capital libéré de 1,25 million en cas de faillite. Quels actes le Collège a-t-il entrepris pour sécuriser au maximum sa créance ?

J'en arrive à un autre sujet, la Note de politique générale est particulièrement prolixe de mots « rationalisation immobilière – rationalisation efficiente des bâtiments – engagement fort en matière de la biodiversité » et parfois lorsqu'on en dit trop, on n'en fait pas assez...

La première question : le Collège peut-il confirmer que les instructions ont été données pour produire du 19 ou 20 degrés dans tous les bâtiments provinciaux et que tous les bâtiments sont en capacité technique de produire cette température ? La crise énergétique que nous traversons impose ces efforts.

Deux, le Collège peut-il confirmer qu'un cadastre énergétique de tous les bâtiments provinciaux existe et que les dépenses d'investissement sont effectivement prioritaires en fonction des bâtiments les plus énergivores ?

Trois, le Collège peut-il donner le point sur les bâtiments listés à la vente qui ont été réellement vendus ?

Voilà quelques considérations et quelques questions. Mesdames, et Messieurs, je n'en

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

doute pas, étant le premier orateur de cette journée, que je serai abondamment corrigé. Mais soyez certains d'une chose, celle que le fil rouge, ou plutôt turquoise, de notre réflexion est que nous devons dans les années à venir changer de paradigme. C'est aujourd'hui la responsabilité des élus que nous sommes et qui doit prendre corps dans les documents budgétaires que nous votons.

A l'heure où les jeunes sortent en masse dans la rue pour réclamer des gestes forts qui contreront le réchauffement climatique ; à l'heure où 50% de nos concitoyens voient leurs charges énergétiques dépasser 10-15% de leurs revenus ; à l'heure où les crises se succèdent crise sanitaire, catastrophes naturelles, crise énergétique,... et où l'on reste dans l'idée que leur caractère exceptionnel n'est rien moins qu'une hypothèse ; à l'heure où les menaces sur la paix refont surface ; à l'heure où des voix s'élèvent pour réclamer « moins de plus, mais plus de mieux » ; nous pensons il faudra revoir en profondeur notre logiciel de gouvernance et de projets. Le groupe provincial Les engagés/CSP se met résolument à disposition pour y travailler en Commission.

Notre fil rouge restera que la plus-value provinciale pour le citoyen qui doit être plus visible et plus lisible, à l'heure où la défiance citoyenne envers la Province et envers ses élus est grande ou est même maximale.

C'est la raison pour laquelle, et j'en termine, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons pas soutenir votre projet budgétaire.

Je vous remercie pour votre bonne attention et vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien apporter aux différentes questions qui ont été posées.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Serge CAPPA, Chef de groupe PS, à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues,

Aujourd'hui, plus que jamais, les femmes et hommes politiques que nous sommes se doivent d'être responsables de la politique à mener pour assurer le meilleur avenir à nos citoyens. C'est pourquoi le groupe Socialiste, dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, prendra ses responsabilités en votant celui-ci.

Non pas par le fait qu'il est partie prenante de la majorité provinciale mais tout simplement parce que, dans le contexte socio-économique actuel, en pleine crise structurelle et conjoncturelle, il se doit de souligner la prise de responsabilité du Collège provincial dans les choix effectués afin de présenter un budget en équilibre tout en maintenant des axes de soutien prioritaires tels, on l'a évoqué, celui au personnel, à l'enseignement et la formation pouvant ainsi répondre aux métiers en pénurie et aux métiers d'avenir ainsi qu'à la constante évolution des métiers de la sécurité civile et des pouvoirs locaux ; à la transition numérique ; à la culture avec l'aboutissement de projets tels le Pôle Bavière, les Sphères sonores à la salle d'Ougrée-Marihaye à Seraing ; à la santé et aux Affaires sociales en développant davantage les synergies et rapprochements sur le site de Saint-Laurent ; à la transition écologique en promouvant un mode

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

de vie et de consommation plus durable et écoresponsable ; à l'agriculture en créant à terme une cellule biodiversité ; à l'entretien et l'amélioration de l'écoulement des cours d'eau de 2ème catégorie ; au tourisme en poursuivant la rénovation du Château de Jehay et en renforçant son offre de tourisme social en poursuivant les investissements au Domaine provincial de Wégimont, permettant ainsi à une population de plus en plus défavorisée de profiter d'activités de délasserment à prix modiques ; à la promotion du sport pour tous en organisant des journées découvertes en milieu scolaire ; au patrimoine en rationalisant des bâtiments provinciaux avec le souci d'économie d'énergie et en particulier, on l'a souligné, l'utilisation d'énergies renouvelables telles que la géothermie et les panneaux photovoltaïques... .

Enfin, je ne voudrais pas oublier le Département Relations aux Territoires, Villes et Communes qui accentuera son rôle de coordinateur de l'implication provinciale en matière de sécurité civile avec la nécessité d'un travail de mutualisation au sein des 6 zones.

Son rôle sera aussi d'apporter son soutien, ses services, son expertise aux communes et ainsi tisser des liens et créer des ponts entre urbanité et ruralité. Ce département est aussi chargé du bon suivi de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone.

Parlons à présent un peu plus chiffres. En parcourant ce budget, vous constaterez que de nombreux efforts sont et ont été faits.

Faut-il rappeler le financement aux zones de secours 50% en 2023, soit 34.470.000 €, je vous fais grâce des autres euros, soit plus de 27 % d'augmentation pour les 6 zones de secours du territoire provincial et financement qui est, aujourd'hui, quasi masqué par les augmentations des coûts de l'énergie, +113 %, soit plus ou moins 7.750.000 €, l'augmentation du carburant, des matières et matériaux, de la masse salariale, due aux indexations successives, à la cotisation de responsabilisation et à une inflation galopante.

Pour faire face à ces dépenses, le Collège poursuit la mise en place d'un certain nombre d'économies qui ne seront malheureusement pas suffisantes pour amortir le choc, l'obligeant ainsi à utiliser une partie significative des réserves, sachant que celles-ci, comme on l'a dit, bien que prévues pour faire face à des moments difficiles, doivent aussi soutenir des investissements exceptionnels.

Et cette utilisation des réserves pour trouver l'équilibre budgétaire a ses limites. Un des exemples de cette recherche d'économies est la décision proposée par le Collège et que nous avons votée à l'unanimité, l'adhésion à un 2ème pilier de pension pour le personnel non statutaire, ce qui est, dans le contexte législatif actuel, une belle avancée pour ce personnel, tout en ayant, il ne faut pas le cacher, une influence plus que positive sur le montant de la cotisation de responsabilisation.

En effet, en adhérant à ce 2ème pilier de pension à concurrence du pourcentage minimum requis, soit 3%, le coût cumulé serait pour une période s'étalant jusqu'en 2027 de plus ou moins 9.000.000 d'euros.

Mais dans la mesure où 50% du coût de l'adhésion à ce 2ème pilier de pension peut venir en déduction de la cotisation de responsabilisation et dès lors annuler la pénalité 2ème pilier de

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

pension, la cotisation de responsabilisation due pour les années futures serait un gain cumulé de plus ou moins 46.350.000 euros et ce, malgré son coût.

Permettez-moi de citer encore d'autres chiffres qui sont importants pour la bonne compréhension des enjeux auxquels nous devons faire face.

Pendant que nos recettes ordinaires, 351.615.744 € pour être précis, augmentent de 8,81 % par rapport à l'initial 2022, nos dépenses ordinaires, 364.000.000 €, augmentent elles de 12,66 %.

Et c'est grâce à un prélèvement sur les réserves à l'exercice propre pour équilibrer les dotations aux Zones de secours, 12.460.000 €, qu'un boni à l'ordinaire de 2.257 € peut être présenté.

Quant au résultat global de l'exercice 2023, intégrant à la fois le résultat budgétaire présumé au 31 décembre 2022, les dépenses des exercices antérieurs et les prélèvements sur les réserves, il présente un boni de 18.788,49 €.

J'ai évoqué la problématique des pensions pour le personnel, avec cette décision plus que positive qui a été prise. Je veux insister à nouveau sur la volonté que nous, socialistes, avons exprimé pour défendre ce personnel qui parfois est inquiet sur son avenir, inquiétudes souvent aiguës par certains dont l'intérêt est manifestement ailleurs.

Les dépenses de personnel non subventionné représentent plus de 210.000.000 € soit près de 66 % des dépenses ordinaires.

Malgré la volonté de poursuivre les projets initiés, il est impératif de mesurer l'impact budgétaire de toute initiative et ce, avec toute la rigueur et le bon sens que cette période d'incertitude, notamment énergétique, impose.

C'est pourquoi le budget extraordinaire 2023, pratiquement 47.000.000 d'euros comporte des investissements inhérents au maintien et à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène dans nos bâtiments, plus particulièrement dans les établissements scolaires avec des aménagements des abords, de cours, mise en conformité/rénovation des installations électriques, des sanitaires, construction escaliers extérieurs, ventilation, remplacements plafonds, remplacements canalisation gaz, et j'en passe.

Mais aussi des projets générateurs d'économies d'énergie, 1.380.000 €, avec le placement de vannes thermostatiques, l'application du plan climat : installation compteurs énergie, placement de panneaux photovoltaïques, remplacements d'appareils d'éclairage, remplacements de châssis, remplacements de chaudières.

Le Plan de Reprise et Résilience européen, pratiquement 8.000.000 € et la construction d'un nouveau bâtiment à l'EP Seraing avec subside à hauteur de 2.400.000 € pour un investissement de 5.700.000 € ; la rénovation, on l'a évoqué tout à l'heure, du Hangar Quai Kurth subsidié lui à hauteur de 1.700.000 € pour un montant d'investissement de 2.200.000 €.

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

Aménagement CASS : 2.500.000 € ; le Château de Jehay avec la poursuite des travaux de rénovation ; le rassemblement des laboratoires ; la Supracommunalité malgré la dissolution de LEM cela n'entrave pas la poursuite des subventions provinciales aux projets retenus en promesse de principe pour un montant prévu de 1.800.000 €.

Des équipements touristiques, des équipements pour organismes œuvrant en matière d'aide et d'action sociale et de santé. Des investissements dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire. Le Budget Extraordinaire est ainsi présenté avec un boni de 13.386,35 €.

En conclusion, la Province de Liège évolue et doit évoluer. Elle doit être demain l'acteur idéal de la supracommunalité et ce, en se recentrant sur ses missions essentielles, en rationalisant son parc immobilier, en procédant à des économies d'énergie, en favorisant la mobilité interne de ses agents tout en maintenant la formation et le bien-être de ceux-ci afin d'assurer un service public de qualité.

Ce budget permet de conserver espoir en l'avenir de par ses investissements et la volonté absolue de préserver le personnel ce qui est, je le rappelle une fois encore notre priorité essentielle.

Bien que mon âge et mon expérience ne me rendent pas naïf, je pense que la période que nous traversons devrait inciter les partis, non pas notre partenaire dont je ne doute pas un seul instant de son soutien au Collège provincial, je parle des autres partis, dits d'opposition, à ne pas se contenter de critiquer mais à faire preuve de responsabilité politique non pas seulement au travers de simples paroles, parfois démagogiques mais en posant des actes réfléchis et forts compte tenu de tous ces impondérables que nul d'entre nous ne peut maîtriser, non pas non plus en votant le budget, non, je ne suis pas rêveur mais peut-être tout simplement en s'abstenant, reconnaissant ainsi la volonté et le courage dont le Collège fait preuve dans la recherche des moyens qui permet de faire face à tous ces éléments qui compliquent le quotidien de tout un chacun et ce, tout en préservant le maximum d'aides aux communes, à leurs citoyens et aux associations. Abstention qui serait à mes yeux, une réelle preuve de courage et de responsabilité politique.

En tous cas nous, socialistes, apporterons en tout cas, tout notre soutien au Collège provincial en votant ce budget 2023.

C'est pour nous un bon moyen de renforcer l'existence de notre belle institution provinciale au service de nos communes et nos citoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. J'invite Madame Sandrina GAILLARD, Chef de groupe ECOLO, à venir à la tribune.

Mme Sandrina GAILLARD, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues,

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Octobre 2022. Budget 2023 : Nous sommes entrés de plain-pied dans la deuxième partie de la mandature.

Une mandature qui pourra être définitivement qualifiée de gestion de crises : crises dans les intercommunales qui du reste n'en finit pas avec les derniers soubresauts à la CILE, crise sanitaire, les inondations, les crises sociales, énergétique et économique.

Je tiens d'ailleurs à remercier nos nouveaux « traders » énergétiques provinciaux qui ont limité la casse pour les finances non seulement provinciales mais aussi communales.

Cette crise énergétique que nous sommes en train de vivre, nous écologistes, la voyons arriver depuis longtemps. Notre société est trop dépendante des énergies fossiles et par conséquent trop fragile. La guerre en Ukraine n'a été que le déclencheur ou l'amplificateur d'une crise annoncée.

Et en parlant d'une crise annoncée, la crise climatique n'en n'est malheureusement qu'à ses débuts. Elle n'est toujours pas prise en compte ou si peu.

Le constat selon lequel nous n'allons clairement pas assez vite au niveau global pour réduire les émissions de carbone est indubitable. Nous ne sommes pas dans une crise écologique à venir mais nous sommes dans une crise écologique en cours.

Ce qui est inquiétant ou même effrayant c'est que cela se constate sans que le monde politique ne semble capable de s'y consacrer. Le problème, c'est l'absence d'actions déterminées et globales, ce que certains nomment « l'impuissance politique ».

Et ici aussi, dans cette assemblée, nous vous entendons tenir des propos qui ne sont pas du tout à la hauteur des changements climatiques. Cet attentisme est-il le reflet de votre incapacité à prendre les décisions qui s'imposent ou la croyance qu'un événement, une technologie ou un autre niveau de pouvoir viendra nous sauver ?

Le système dans lequel nous sommes n'est plus tenable nous envoie dans le mur à une vitesse qui défie l'entendement. Ce qu'on a vécu ces derniers étés et ce début d'automne, les climatologues disent que cela va au-delà des prévisions qu'ils avaient faites.

Tant qu'elle n'est pas considérée comme un investissement de survie pour l'humanité, un effort financier existentiel, la lutte contre le réchauffement climatique restera une option, un projet parmi d'autres qu'il est possible d'ajourner pour prolonger encore un peu le confort d'un développement aveugle et irresponsable.

A force de procrastination, la fenêtre permettant de limiter la hausse de 1,5°C est non seulement fermée mais celle des 2,5°C se referme également doucement entraînant la perte de contrôle de notre destin.

Nous vous demandons d'orienter des moyens budgétaires suffisants pour prendre la mesure des défis de demain, de passer à la vitesse supérieure, de rompre avec les approches

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

segmentées, de réconcilier les enjeux, de ne pas insulter l'avenir en étant incapable de remettre en cause les carences du présent, voilà notre défi.

Face à cette crise écologique, aux besoins et aux axes nouveaux qui en découlent, quelle est l'ambition de votre Collège pour notre Province ? Elle se résume malheureusement à figer l'action et donc l'offre tout en la minorant de manière linéaire.

Une telle philosophie ne surprendra sans doute pas l'aile droite de votre coalition. Mais qu'en pensent nos collègues socialistes ?

Pour eux, ce budget et cette note de politique générale devraient être ni plus ni moins que leur Mane, Thecel, Phares !

En effet, où pouvons-nous déceler dans ces actes politiques les ingrédients présentés par leur Président dans son récent livre où il déploie le programme de son éco-socialisme, dont il promet la prochaine consécration ?

« La transition climatique est l'enjeu majeur des années à venir » clame-t-il dans son ouvrage. Manifestement sa clameur n'a trouvé aucun écho en vos rangs ! Nos exigences ne sont donc pas isolées et ne se fondent pas uniquement sur les revendications d'Ecolo.

La Province se doit d'être un point d'appui, un levier, un organe au plus proche de la réalité des communes dans une dynamique de changement avec une vision climatique, énergétique, sociale,...

Votre projet de budget et votre note de politique générale ne lui permettent, même pas, de devenir un acteur mineur de ce changement.

Cette mandature a aussi été marquée par l'apparition de ce que vous continuez à voir comme une contrainte pour le budget : le financement provincial des zones de secours. Un Ministre régional veut saigner les provinces et veut les rationaliser.

Et en réponse vous faites quoi ? Vous supprimez 400 emplois, vous demandez un effort de diminution de 15 % à chaque service mais ce n'est pas ça que le Ministre veut ! Ce qu'il veut et répète à l'envi c'est une réorganisation rationnelle des provinces afin qu'elles se concentrent sur ses missions principales comme par exemple la supra-communalité. Arrêtons le saupoudrage et les subsides aux amis.

Je reprends les premières lignes de la note politique générale: « La gestion publique est faite de choix et d'adaptabilité face à des contextes peu favorables. La créativité peut être illimitée et les potentialités d'action sont multiples. Cependant des projets peuvent parfois être impossibles à supporter budgétairement car la réalité des contraintes s'impose à tous avec la force implacable des éléments extérieurs que l'on ne maîtrise pas toujours. En conséquence une priorisation des objectifs et donc des réalisations doit aussi devenir une matière d'agir systémique. »

Logiquement, je devrais applaudir ce dernier mot « Systémique » ! Malheureusement, il

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

n'est pas suivi de concret. Pour adopter une approche systémique, il est primordial de considérer et d'appréhender le problème dans son ensemble.

Ce budget est démissionnaire et en attente de la prochaine législature. Ce budget est complètement, une fois de plus, en décalage avec les besoins, les demandes, la réalité économique, la réalité tout simplement.

Je terminerai par cette phrase d'Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU hier à la COP27 : « L'humanité a le choix : coopérer ou périr »

Vous vous en doutez nous voterons donc NON à ce budget.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Monsieur Rafik RASSAA, Chef de groupe PTB, à prendre la parole.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Mesdames et messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés,

Avant dernier budget de la majorité PS-MR et cette année dans un nouveau contexte de crise : celui de la crise énergétique. Et fait étonnant, ce prisme de crise énergétique n'est pris en compte par le collègue que pour se féliciter d'une « maîtrise » des dépenses énergétiques des bâtiments provinciaux en les limitant à un doublement. Le PTB, depuis qu'il est représenté dans cette enceinte, a interpellé la majorité sur la nécessaire rénovation des bâtiments passagers, principalement les établissements scolaires.

Certes, la Province investit - avec les opérations Renowatt et ses successeurs, dans ses bâtiments mais le rythme reste trop lent alors que les dépenses énergétiques explosent. Les investissements provinciaux sont malheureusement de plus en plus en mode mineur, en prévision comme en taux de réalisation. La dernière modification budgétaire qui permet à la Province de moins puiser dans ses réserves est aussi due à des reports d'investissements et d'emprunts.

A propos de ces investissements d'ailleurs, au-delà du montant que nous aurons espéré plus élevé et plus ambitieux, nous vous avons proposé une autre méthode de le réaliser, une autre façon de le construire à travers un budget participatif bien doté en commençant par 5 % des dépenses d'investissements prévus et j'insiste sur le mot prévus : donc pas nécessairement additionnelles mais en co-construction avec les citoyens et les associations de notre territoire provincial. J'espère que nous serons entendus.

Même si vous nous avez habitué à des réponses mélangeant mépris, paternalisme et arrogance, je garde espoir parce qu'il s'agit pour mon groupe PTB de rompre avec la défiance généralisée envers la représentation démocratique dans notre enceinte.

Je poursuis avec ce contexte énergétique que subit aussi le personnel provincial. Demain, il sera en grève pour défendre de meilleurs salaires, un blocage des prix et des mesures

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

structurelles face à l'inflation. Oui, le personnel provincial subit aussi les acomptes qui doublent, triplent ou quintuplent.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement budgétaire pour venir en aide à ce personnel. Et quoi qu'en disent les élus PS et MR ici présents, ce personnel n'est pas juste « inquiet » : il subit les conséquences de vos suppressions de postes avec 15 nouveaux départs à la pension non renouvelés cette année-ci, ce n'est pas un jeu de mots Madame Firquet, ils subissent aussi les réorganisations multiples de leurs services et la flexibilité imposée appelés pudiquement « mobilité des agents ».

Le courrier que nous avons tous reçus de la part d'une ancienne directrice de service poussée vers la sortie est un témoin visible de cette souffrance. Ils subissent aussi des frais de fonctionnement qui diminuent et des projets qui tombent et que l'on doit reconstruire : ce que la majorité appelle pudiquement « se réinventer ».

J'en viens aux recettes et au débat que nous avons souhaité initié l'année précédente : un débat sur les taxes provinciales. Le PTB avait proposé au Collège provincial de mettre sur pied une taxation des surfaces de bureaux en ciblant les grands propriétaires immobiliers privés. Nos arguments étaient de faire contribuer les épaules les plus larges au financement des Provinces, notamment les grands groupes qui détiennent la grande majorité de ses bureaux. J'ai presque envie de dire les grands groupes, les multinationales ont aussi le droit de payer des taxes. Avec un stock de 614.000 m<sup>2</sup>, Liège et sa périphérie est le quatrième plus grand marché de bureaux de Belgique après Bruxelles, Anvers et Gand.

Les arrondissements de Huy-Waremme et de Verviers ne sont pas en reste, en termes de surfaces de bureaux. L'assiette de la future taxe était donc confortable. Et dernier argument que nous avançons : cette taxe est pratiquée déjà dans deux communes wallonnes, à ma connaissance Ottignies et Waterloo et dans 18 communes sur 19 à Bruxelles.

La réponse du Collège est venue un an plus tard : une présentation en commission qui concluait fièrement que la Province de Liège était la moins taxatrice des provinces wallonnes avec 4 taxes provinciales.

Mais pour qui est encore taxé et pour quel résultat ? La majorité provinciale a fait le choix de se financer quasi exclusivement via les centimes additionnels sur le précompte immobilier avec un taux qui ne bouge pas cette année mais qui reste supérieur aux 1500 préconisés par la circulaire budgétaire de la tutelle wallonne.

C'est un peu le choix de la « facilité » même si nous sommes nombreux à contester la hausse de ce précompte depuis de nombreuses années ... C'est surtout le choix de continuer à taxer invariablement tous les propriétaires en province de Liège sans faire aucune distinction parmi ceux d'entre eux, comme le petit travailleur qui n'a pas fini de payer sa maison au bout de 40 ans de boulot et les multipropriétaires et rentiers qui jouissent du fruit de l'exploitation actuelle ou ancienne d'autres travailleurs. Il y n'y a pas de progressivité dans ce PRI et on fait le choix facile d'aller chercher, j'ai presque envie de dire, taxons les plus pauvres, ils ont plus nombreux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

C'est le choix aussi de ne pas vouloir aller chercher les épaules les plus larges de notre société. Sans parler de nouvelles taxes, je veux rappeler que les provinces voisines pratiquent une taxe sur les panneaux d'affichage publicitaires. Cette taxe est quasi exclusivement adressée quasi exclusivement aux multinationales : Clearchannel et JC Decaux. Je pense que faire contribuer ces grands groupes même si cela va rester évidemment en terme des pourcentages de recettes un peu à la marge de ce que rapporte le précompte immobilier. Nous pensons que c'est un message important pour se financer et continuer à financer les projets provinciaux.

Je ne vais pas céder aux appels du chef de groupe PS, et nous voterons donc contre ce budget 2023 et nous espérons que les amendements que nous avons déposés seront débattus en commission et que nous pourrions vraiment trouver un terrain d'entente pour lancer un prochain budget participatif.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Et enfin, j'invite Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe MR, à venir à la tribune.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Directeur financier, Chers Collègues,

C'est en général dans les gênes des libéraux d'être optimistes et volontaristes mais aujourd'hui, personne ne peut nier que l'heure est grave et que notre institution semble se trouver à la croisée des chemins.

En effet, plusieurs défis majeurs s'imposent au pouvoir local intermédiaire qu'est la Province, comme à tout autre niveau de pouvoir d'ailleurs, mais aussi, parce que la crise touche tout le monde, tout ménage ou entreprise de Wallonie, du pays ou encore d'Europe.

Notre Directeur financier provincial l'a rappelé lors de sa présentation en commission, le contexte international est plus instable que jamais, le taux de l'inflation, les indexations, l'augmentation de la cotisation de responsabilisation, les coûts énergétiques, le coût des zones de secours, la rentabilité moindre ou étalée de la perception des CAPI, les taux d'emprunts plus élevés, la stagflation pour la Belgique. Tous ces phénomènes ont provoqué une hausse de nos dépenses de personnel, de fonctionnement exclusivement liée aux énergies et même de transfert avec l'augmentation de la participation au financement des zones de secours. En outre, nos réserves s'épuisent hélas rapidement.

Pour cet exercice 2023, c'est un mon global de 32.257.430 € que nous prélevons sur nos réserves, ce qui représente une réduction de celles-ci de 28.2% en un an, ce n'est pas rien.

Dans une toute première ébauche du budget 2023 et donc sans aménagement, le résultat de l'exercice global 2023 était de -48.084.490,51€ et le résultat à l'exercice propre était de -15.945.010,00€. Il s'agit d'un déficit exceptionnellement important. Nous sommes, vous l'avez entendu en Commission, deux ans en avance sur les projections les plus alarmistes avec toutes

## SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022

les demandes et le contexte macro-économique que nous connaissons.

Malgré ce contexte ultra compliqué, il n'est évidemment pas question pour le Collège provincial de se plaindre, de capituler, ou de rester les bras croisés. Il a cherché, encore une fois, dans l'élaboration de ce budget des pistes pour présenter un résultat à l'exercice propre et global à l'équilibre. La Province veut maîtriser ses dépenses notamment de personnel qui augmentent malgré tout à cause des cotisations de responsabilisation et des indexations.

A noter, une diminution des ETP. La volonté de la Province de ne pas remplacer les départs à la retraite ou de ne pas automatiquement renouveler les CDD est également à souligner et bien sûr à confirmer durant les années à venir.

Un suivi des remplacements est en effet indispensable afin de stabiliser au mieux les charge de personnel, tout en maintenant des services de proximité de qualité pour l'ensemble de notre territoire.

Tout dernièrement, la Province a en outre décidé de financer un deuxième pilier de pension pour réduire l'écart entre les agents statutaires et contractuels. Cela permettra d'atténuer la différence entre le niveau de pension pris en charge dans le premier pilier contractuel par rapport à la pension que le travailleur aurait pu bénéficier si l'ensemble de ses services avaient pu être pris en charge dans le premier pilier statutaire.

Ceci permet également à la Province d'obtenir une réduction de la facture de la cotisation de responsabilisation, à concurrence de 50% du coût du deuxième pilier, sans pénalité supplémentaire soit un non décaissement de plus ou moins 8 millions d'€ pour 2023.

Autre enjeu, les dépenses énergétiques. Elles ont doublé en un an passant de 6.815.200 € à 14.561.370 €. Elles ont heureusement été circonscrites par une analyse dynamique.

Autre défi qui s'impose, est-ce que la Province ne fait pas double emploi avec un autre organe pour accomplir telle ou telle fonction, service ou mission ? Est-ce que des services d'un ou plusieurs départements ne pourraient pas être regroupés, comme cela a été fait pour la Santé et les Affaires sociales pour définir des pôles d'activités communs, avec moins de bâtiments à chauffer, avec des économies d'échelle et une porte d'entrée unique, plutôt que de mener des actions et politiques chacun de son côté.

Comme cela a été fait aussi pour la Communication qui à terme rassemblera tous les agents « communicants » des différents départements en vue de mieux gérer les ressources humaines, de rationaliser les moyens et de réaliser là aussi des économies d'échelle. C'est comme cela que l'on doit fonctionner. Cette dynamique de rationaliserions et de regroupement sera indispensable pour stabiliser l'avenir institutionnel de notre Institution.

Le personnel provincial est également partie prenante à la démarche de leurs Députés provinciaux. Il agit de manière très responsable par une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il veille à ne pas dépenser outre mesure et à la plus-value de chaque dépense. Que chaque agent agissant de la sorte en soit remercié.

**SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Ce réflexe et cet objectif de réduction de 15% des dépenses doivent en effet s'appliquer dans tous les départements, même si tout coûte plus cher. C'est vers cela que l'on tend aujourd'hui. Il ne faut rien lâcher.

Ce contexte est difficile, on l'a dit, mais avec quel impact pour notre budget extraordinaire ? Il doit bien sûr rester le levier d'impulsion des différentes politiques dans le cadre de la note de politique générale.

Ces dépenses atteindront en 2023 plus de 46 millions d'€, couvertes par des subsides, des emprunts et un prélèvement sur le budget ordinaire lui-même alimenté par nos réserves. Elles concerneront notamment l'aménagement de Saint-Laurent, le hall de maçonnerie de l'EP Seraing et la rénovation du Quai Kurth qui apporteront de la visibilité et un coup de modernité à notre Institution.

Ici aussi et plus que jamais, une réflexion doit être menée quant aux projets prévus au budget extraordinaire. En effet, il est inévitable de tendre aujourd'hui vers des projets qui apportent la plus grande plus-value à notre institution et à nos concitoyens qui permettent aussi au personnel provincial en place de les mener à bien avec les moyens et l'expertise dont ils disposent. Inutile de mettre la barre trop haut ou de charger trop la barque d'autant qu'on connaît une réelle pénurie dans toute une série de fonctions, types ingénieurs et informaticiens... Cette réduction de nos dépenses en aussi une manière de préserver la population de la crise par une maîtrise de la fiscalité. C'est un signal important donné à nos concitoyens.

Sans des mesures fortes, notre trésorerie sera déficitaire, plus aucune dépense ne sera possible ou rendue extrêmement compliquée. En effet, nous ne pouvons créer de déficit structurel et nous ne pouvons emprunter pour des dépenses qui ne sont pas valorisables comme nos dépenses courantes. Nous ne sommes plus hélas à l'époque des bons résultats budgétaires qui nous permettaient d'alimenter nos réserves et de financer tout ou une partie de notre budget extraordinaire.

Malgré ces difficultés, la Province garde néanmoins des objectifs très clairs : elle entend poursuivre une politique culturelle forte. La Province restera un soutien aux territoires, Villes et Communes. Elle concrétisera l'offre santé social à Saint-Laurent. Elle continuera à promouvoir le sport pour tous. Elle dispensera des formations de qualité particulièrement pour les métiers en pénurie, les agents des services de sécurité et de l'urgence, mais aussi pour les agents des pouvoirs locaux. Elle œuvre pour une dématérialisation des processus. Elle continuera, Madame GAILLARD, avec une composante environnementale à rationaliser, entretenir et équiper ses bâtiments provinciaux pour réduire l'empreinte écologique de son bâti et réaliser des économies d'énergie. En outre, elle promouvra un mode de vie et de consommation plus durable et écoresponsable avec les agriculteurs et artisans.

A Mesdames et Messieurs du PTB, je réagirais à leur amendements en disant ceci. Bien sûr qu'il y a des étudiants en situation précaire. Bien sûr, ils méritent évidemment notre attention. Vous souhaitez que le fonds d'aide soit doublé, pourquoi ne pas tripler tant qu'on y est ? Avant cela, combien d'étudiants en difficultés avez-vous détectés ? Quels sont leurs vrais besoins ? Quelle évaluation est faite des moyens déjà mis à disposition par la Province ? A

## **SEANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2022**

combien ces besoins supplémentaires sont-ils évalués ? D'autres organes ne peuvent-ils pas les procurer ? Si non, où-trouve t'on les budgets nécessaires ? On les prend à la place de quoi ? Faudra-t-il prévoir un an ou plusieurs ? Nous n'avons entendu aucun questionnement de ce type.

Ce que nous entendons, c'est qu'encore une fois et depuis le balcon, vous surfez quelque part sur la détresse des gens. Et c'est ça, ce n'est pas très correct, ni responsable.

Mesdames et Messieurs, pour assurer toutes ses missions dans le contexte que l'on connaît, la Province comme tout le monde n'a qu'une seule solution à sa disposition : elle doit se retrousser les manches et continuer à avancer en mobilisant les plus volontaires dans la direction d'une gestion stricte et rigoureuse de ses dépenses.

Elle doit plus que jamais agir en personne prudente et raisonnable pour assurer un avenir à notre Institution, à notre personnel qui fait évidemment l'objet de toute notre attention mais aussi à nos concitoyens déjà malmenés par les crises successives que nous connaissons.

C'est sur cette voie que la Province, avec ses Députés provinciaux, soutenue par les Conseillers provinciaux, entourée de son Directeur général, de son Directeur financier ainsi que de tous ses agents, évolue actuellement.

Pour cette raison, le Groupe MR soutiendra le budget 2023 tel que proposé et remercie chacun des acteurs concernés par cette démarche responsable.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe.

### **VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022.**

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

### **IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons ce jeudi 10 novembre à 16h30, pour les réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe ainsi que pour le vote de notre Assemblée sur les documents budgétaires 2022 et 2023.

La réunion publique est levée à 18H05